

# Perspectives pour un futur commun

*En cette année 2004, notre pays a deux grands rendez-vous en matière de politique migratoire et d'intégration des étrangers. L'un, ce printemps, devant le parlement pour l'examen de la nouvelle loi fédérale sur les étrangers, l'autre, cet automne vraisemblablement, devant le peuple et les cantons pour la votation concernant les modifications constitutionnelles visant à faciliter la naturalisation des jeunes issus de la deuxième et de la troisième génération de migrants.*

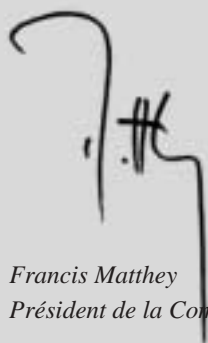
*En consacrant ce quatrième numéro de terra cognita au thème de la naturalisation, la CFE remplit sa mission d'information en vue d'une échéance qui déterminera, tant juridiquement qu'humainement et symboliquement, quelle place et quel horizon nous accorderons à tous ces jeunes qui vivent parmi nous depuis de nombreuses années ou qui, dans une forte proportion, sont nés dans notre pays.*

*A l'évidence, ces jeunes sont attachés à notre pays; ils en partagent le sentiment d'appartenance et le plus souvent s'y identifient. N'ayant plus beaucoup de lien avec leur pays d'origine, ils se considèrent comme autochtones, dans les valeurs et les conduites, dans l'esprit et dans le cœur. Ils construisent le pays avec nous, participent à la vie culturelle, sociale et associative. Nous n'avons pas intérêt à ce qu'ils se sentent écartés de leurs droits et devoirs de citoyennes et de citoyens.*

*En effet, permettre aux jeunes étrangers de la deuxième génération d'acquérir plus facilement la nationalité suisse et à ceux de la troisième génération de devenir Suisse par la naissance ne constitue pas une faveur que nous leur accordons, mais la reconnaissance de l'importance déterminante de leur présence pour l'avenir démographique, économique et social de notre pays.*

*La Suisse se doit de considérer ces jeunes comme siens et, après les avoir formés, de les inciter à bâtir ici leur plan de vie, de leur donner la possibilité d'y discerner un futur assuré et de pouvoir s'y inscrire. Au vu de la mobilité croissante des travailleurs qualifiés sur le marché international de la main-d'œuvre ainsi que de la concurrence qui déjà se manifeste, nous ne devons pas prendre le risque que nombre d'entre eux dessinent ailleurs leur avenir personnel, professionnel et de citoyen.*

*Après les échecs des votations de 1983 et 1994 concernant également la naturalisation facilitée des jeunes étrangers, il faut souhaiter que notre pays honore sa capacité d'accueil, exprime clairement sa volonté d'intégration et d'ouverture ainsi que le respect qu'il entend accorder à une partie importante de sa population. Il y jouera aussi une part de ses perspectives d'avenir, de son rayonnement et de sa dignité d'Etat.*



Francis Matthey  
Président de la Commission fédérale des étrangers